

COMMUNE DE PLESDER

----- PROCES VERBAL – Séance du 22.06.2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (10) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, M. SIMEON Franck, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, M. BOILEAU Alexandre, M. PINSEMBERT Jean, Mme GUÉRIN Flavie.

PROCURATIONS (3) : Mme MASSART-RIO Magali a donné procuration à Mme GUÉRIN Flavie ; Mme BAJARD Natacha a donné procuration à M. COQUIO Patrick ; Mme REGUEILLET Manuela a donné procuration à M. BOILEAU Alexandre ; Mme CHEDMAIL Elodie a donné procuration à M. SIMÉON Franck

ABSENT EXCUSÉ (1) : M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin

Mme GUÉRIN Flavie a été élue SECRETAIRE

Décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées :

Numéro	Date	Objet

Approbation du procès-verbal du conseil du 5 Juin 2026

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité (12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

N°28/2026

Liste des délibérations affichée le 23/06/2026

Délibération transmise en Préfecture le 24/06/2026

Révision des tarifs de la cantine

Finances - Divers (7.10)

Vu l'accord trouvé avec la commune des Champs-Géraux, lors de la réunion du 9 février 2023, concernant une augmentation du tarif de la cantine au 1^{er} septembre de chaque année, et compte tenu de l'augmentation de nos charges, Madame le Maire propose au Conseil une augmentation du tarif enfants de 0,10 € au 1^{er} septembre 2026, comme suit :

	Tarifs Cantine	
	Enfants	Adultes
01/09/2022	2,80 €	5,00 €
01/09/2023	3,00 €	5,00 €
01/10/2024	3,10 €	5,00 €
01/09/2025	3,20 €	5,00 €
01/09/2026	3,30 €	6,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les tarifs de cantine scolaire conformément au tableau ci-dessus
- **DE PRECISER** que les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2026

Adoptée à l'unanimité (12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

COMMUNE DE PLESDER

----- PROCÈS VERBAL – Séance du 22.06.2026

N°29/2026

Liste des délibérations affichée le 23/06/2026
Délibération transmise en Préfecture le 24/06/2026

Révision des tarifs de la garderie *Finances - Divers (7.10)*

Au vu de l'augmentation des charges (énergie, salaires), Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour savoir s'il souhaite réviser les tarifs facturés aux familles pour la prestation de garderie.

Elle rappelle les tarifs appliqués jusqu'alors dans le tableau ci-dessous :

	Garderie		
	½ heure avec goûter	½ heure (matin et soir)	Enfants présents sans inscription
01/09/2009	0,80 €	0,50 €	
01/09/2017	1 €	0,50 €	1,60 €
01/05/2024	1,25 €	0,60 €	1,60 €

Mme le Maire propose d'augmenter les tarifs :

- ½ heure avec goûter de 0,25 € passant de 1,25€ à **1,50 €**
- ½ heure (matin et soir) de 0,30 € passant de 0,60€ à **0,90 €**
- Enfants présents sans inscription de 0,40 € passant de 1,60€ par ½ heure à **2 €** par ½ heure

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE REVISER** les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :
 - o ½ heure avec goûter : **1,50 €**
 - o ½ heure (matin et soir sans gouter) : **0,90 €**
 - o Enfants présents sans inscription : **2,00 €** par ½ heure
- **DE CONSERVER** les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :
 - o Pénalité en cas de retard après 19h : 10 € par ½ heure

Adoptée à l'unanimité (12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Arrivée de M. SIMEON Franck

N°30/2026

Liste des délibérations affichée le 23/06/2026
Délibération transmise en Préfecture le 24/06/2026

Règlement intérieur d'utilisation de la Salle des Associations *Domaine et patrimoine – Locations (3.3)*

Les travaux de réhabilitation de l'ancien garage municipale pour en faire une salle des associations étant terminés, la salle va être mise à disposition des associations et en location auprès des particuliers.

Mme le Maire propose d'établir un règlement d'utilisation de la salle des associations à destination des associations et un règlement à destination des particuliers.

Voir document joint

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le règlement d'utilisation de la salle des associations

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

COMMUNE DE PLESDER

----- PROCES VERBAL – Séance du 22.06.2026

N°31/2026

Liste des délibérations affichée le 23/06/2026

Délibération transmise en Préfecture le 24/06/2026

Tarifs pour la location de la Salle des Associations

Domaine et patrimoine – Locations (3.3)

Mme le Maire rappelle que les travaux de la Salle des Associations sont terminés et que notre salle peut être utilisée par les associations et proposée à la location.

Vu les travaux d'aménagement réalisés,

Mme le Maire propose de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- **Tarif ½ journée en semaine (soit 4h) : 60 €**
- **Tarif journée en semaine (soit 8h) : 100€**
- **Caution : 1 000€**
- **Caution ménage : 100 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE FIXER** les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2026 comme suit :
 - o **Tarif ½ journée en semaine (soit 4h) : 60 €**
 - o **Tarif journée en semaine (soit 8h) : 100€**
 - o **Caution : 1 000€**
 - o **Caution ménage : 100 €**
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

N°32/2026

Liste des délibérations affichée le 23/06/2026

Délibération transmise en Préfecture le 24/06/2026

Révision des tarifs de la Salle de Jeunes et de la Culture

Domaine et patrimoine – Locations (3.3)

Considérant l'augmentation des prix, Madame le Maire propose de réviser les tarifs comme suit :

À compter du **1er juillet 2026** :

- Tarifs journée : **150 € sans cuisine**
200 € avec cuisine

À compter du **1er janvier 2027** :

- Tarifs journée : **150 € sans cuisine**
200 € avec cuisine
- Tarif week-end : **500 €** (450 € actuellement)
- Tarif week-end de 3 jours (incluant 1 jour férié le lundi ou le vendredi) : **550 €** (500 € actuellement)
- Réception obsèques : **100 €**
- Réunions (Syndic, Assemblées générales...) : **100 €**
- Caution nettoyage : **300 €**
- Caution : **1 200 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1er juillet 2026
- **DE VALIDER** les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2027
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

COMMUNE DE PLESDER

----- PROCÈS VERBAL – Séance du 22.06.2026

N°33/2026

Liste des délibérations affichée le 23/06/2026

Délibération transmise en Préfecture le 24/06/2026

Diminution des heures de deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et 2^{ème} classe (école)

Fonction publique – Personnel titulaire (4.1)

Le Maire (ou le Président) informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Compte tenu de la demande des 2 agents de ne plus faire le ménage de la mairie et de la SDJC le mercredi matin, soit 2,5 heures hebdomadaires,

Il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et simultanément la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées à compter du 01/09/2026.

La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et simultanément la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées à compter du 01/09/2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition de Mme le Maire,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 01/09/2026 (en annexe)

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

COLLECTIVITE PLESDER

TABEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2026

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)
Filière Administrative (service administratif)					
N°7 du 24/02/2025	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35,00h	35H00	Secrétaire Général de Mairie
N°31 du 27/06/2017	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	28,00h	28H00	Agent de service à la population
N°35 du 13/10/2025	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00h	35H00	Agent de service à la population
Filière Technique (service technique)					
N°10 du 18/05/2025	Agent technique	C	35,00h	35H00	Agent technique polyvalent
N°23 du 26/05/2026	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00h	35H00	Agent technique polyvalent
Filière Technique (service scolaire et périscolaire)					
N°23 du 26/05/2026 modifiée par N° du 22/06/2026	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00h 32,00h	35H00 32H00	Agent scolaire et périscolaire
N°42 du 09/09/2021 modifié par N°23 du 26/05/2026 modifiée par N° du 22/06/2026	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00h 32,00h	35H00 32H00	Agent scolaire et périscolaire
N°30 du 26/05/2019	Adjoint technique	C	20,00h	20H00	Agent polyvalent cantine et périscolaire

COMMUNE DE PLESDER

----- PROCES VERBAL – Séance du 22.06.2026

N°34/2026

Liste des délibérations affichée le 23/06/2026

Délibération transmise en Préfecture le 24/06/2026

Participation communale – Départ en retraite d'un agent Finances - Divers (7.10)

Mme le Maire propose une participation de la commune à hauteur de 100 € à la cagnotte mise en place afin de remercier Isabelle SENECHAL pour ses bons et loyaux services au sein de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **APPROUVE** la participation à la cagnotte à hauteur de 100€,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

N°35/2026

Liste des délibérations affichée le 23/06/2026

Délibération transmise en Préfecture le 24/06/2026

Désignation du représentant communal candidat pour être membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne *Institutions et vie politique - Intercommunalité (5.7)*

La Commission Locale de l'Eau (CLE) assure l'élaboration et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. C'est un organe fort de concertation et de décision pour les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques de notre territoire.

Suite aux élections municipales de 2026, la composition de la CLE doit être renouvelée.

Un appel à candidature est lancé auprès des communes pour que chaque conseil municipal désigne un représentant communal candidat pour siéger dans le collège des collectivités territoriales (1^{er} collège) de la CLE afin de participer aux débats et aux décisions de l'assemblée. Ce représentant n'est pas impérativement le Maire mais peut être un adjoint ou un conseiller en charge de l'environnement ou de l'aménagement du territoire.

Cette candidature sera ensuite transmise à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille-et-Vilaine (AMF35) chargée de proposer à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine une liste des représentants des maires et des représentants des établissements publics intercommunaux. Les représentants communaux non retenus par l'AMF35 seront néanmoins invités à assister aux séances de la CLE (sans voix délibérative).

Madame le Maire propose de procéder à la désignation d'un représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER M. Jean PINSEMBERT, conseiller municipal** comme représentant communal candidat pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adoptée à l'unanimité (13 voix POUR, 1 ABSTENTION M. Jean PINSEMBERT, 0 voix CONTRE)

COMMUNE DE PLESDER

PROCES VERBAL – Séance du 22.06.2026

INFORMATIONS DIVERSES :

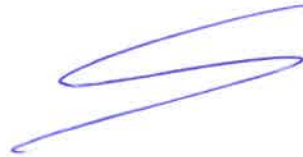
- Date fête de l'école : 28 juin 2026
- Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 21 septembre 2026

L'ordre du jour est épuisé
La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY

A stylized, cursive signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a smaller loop and a trailing line.

Le Secrétaire de séance,
Flavie GUERIN

A stylized, cursive signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop and a trailing line.